

## GLOBAL COMPACT – COP n°5 – Mars 2012

### BONNES PRATIQUES / ACTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

*Comme il en est de rigueur, nous vous faisons parvenir notre communication relative au progrès des actions menées en 2011 et en parfaite adéquation avec les 10 principes du Pacte Mondial déclinant les thèmes du Développement Durable auxquels nous sommes très attachés.*

*L'environnement, l'air et l'eau sont des biens indispensables dont dépend notre existence et celle de nos enfants. Si la nature est menacée, l'homme l'est aussi ! Dès sa création, ENVIRONNEMENT S.A s'est donnée pour tâche d'apporter une innovation majeure dans les technologies d'analyse et de contrôle de l'environnement et ainsi de fournir les outils nécessaires aux grands acteurs publics et privés concernés, pour mieux comprendre et mener des politiques efficaces.*

*30 années d'anticipation et de recherche ont placé l'entreprise au premier rang mondial. Cotée en Bourse, elle est devenue une société internationale, présente dans 70 pays. Fidèle aux principes sur lesquels repose sa fondation - l'innovation et la qualité, l'éthique et la responsabilité sociétale, le partage des valeurs et la transparence, ENVIRONNEMENT S.A est une entreprise responsable et qui veut soutenir l'avenir : **l'environnement** – de par son métier, **l'homme**, tant au titre de salarié que de citoyen en respect de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.*

#### DROITS DE L'HOMME

##### **1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence :**

Lors des visites rendues aux fournisseurs, notre Directeur des Achats axe systématiquement une partie des discussions sur la façon de travailler de l'entreprise, son système de management, la formation de son personnel et l'ancienneté moyenne. Ces critères permettent de définir si le personnel est stable et compétent. La visite des ateliers et bureaux est également significative de l'ambiance de l'entreprise. Une fiche d'évaluation fournisseur permet aussi en remplissant certains critères techniques, de suivi et de management de savoir si les droits des salariés sont respectés ou bafoués. Ces critères ont été introduits dans notre fiche d'évaluation fournisseur début 2011.

##### **2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.**

Le Président, son Directeur Général et son Directeur Financier s'attachent tous trois à régulièrement visiter les filiales d'ENVIRONNEMENT S.A par le biais de voyages professionnels afin de s'assurer de la non violation des droits de l'homme au sein de leurs différentes entités.



Il est aussi régulièrement rappelé lors des General Management Meeting, et qui rassemblent les Directeurs de nos établissements à l'étranger, ces bonnes pratiques et notre engagement pris vis-à-vis du Global Compact. Aussi, à ce jour, ENVIRONNEMENT S.A peut assurer qu'aucune de ses filiales ne se rend coupable de pareilles violations.

## DROIT DU TRAVAIL

### ***3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective***

Il est à noter qu'au sein d'ENVIRONNEMENT S.A les organes représentatifs du personnel tels que le Comité d'Entreprise et le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail sont impliqués de manière permanente dans les décisions stratégiques liées à la vie de l'entreprise ; notamment, projets d'acquisition, intéressement, nouvelle certification etc. En ce sens, ENVIRONNEMENT S.A tend à respecter la liberté d'association et reconnaît pleinement le droit à la négociation collective.

### ***4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire***

La Direction d'ENVIRONNEMENT S.A rappelle à ce sujet qu'aucun salarié de son siège et/ou de ses filiales n'exerce sous la contrainte son activité professionnelle. Nul contrat de travail n'a ainsi été signé sous la force ; les salariés exercent ainsi de leur plein gré leur activité.

### ***5. L'abolition effective du travail des enfants***

En règle générale, les entreprises avec lesquelles nous travaillons sont dites de « haut niveau technologique » pour mieux satisfaire aux exigences de notre cœur de métier : la conception, fabrication et commercialisation d'appareils de mesure en continu et logiciels. Ces dernières ne peuvent donc pas employer de jeunes enfants ; faute de savoir et connaissances techniques poussées (à l'inverse du secteur de la chaussure et/ou du textile).

### ***6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.***

#### Accord d'entreprise pour l'égalité femmes-hommes

ENVIRONNEMENT S.A a décidé de formaliser et de compléter les démarches qu'elle entreprend déjà au sein de ses établissements, en se dotant d'un Accord d'Entreprise pour l'égalité femmes-hommes. Pour cela des négociations ont eu lieu entre la Direction et les représentants du personnel lors de la réunion du Comité d'Entreprise le 1er Décembre 2011. A l'issue de ces négociations, il a été décidé l'amélioration de l'équilibre de l'emploi des femmes et des hommes dans l'entreprise à l'horizon de Juin 2013.

Pour ce faire, la société mènera une double politique :

- De recrutement de salariés femmes,
- De bonne articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

#### Emploi des séniors – bilan de nos actions

En accord avec la Loi de Financement de la Sécurité Sociale, ENVIRONNEMENT S.A avait souhaité la signature d'un Accord d'Entreprise pour l'emploi des Séniors. Force est de constater que les différents objectifs arrêtés lors de la réunion du Comité d'Entreprise du 27 novembre 2009 ont été respectés, soit :



- Après examen de la pyramide des âges, 10% de l'effectif a plus de 55 ans
- Après examen de la pyramide des formations, plus de 30% des formations ont concerné des salariés de plus de 45 ans
- Après examen de la pyramide des recrutements, il apparaît qu'aucune ségrégation sur l'âge n'est réalisée lors des recrutements.

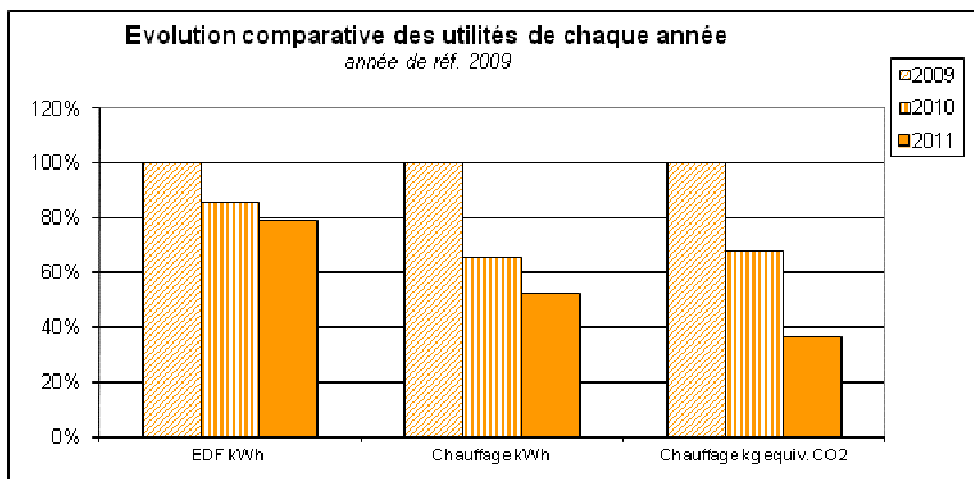
## 7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

### ↳ Réduction des consommations d'eau et d'énergie

Depuis de nombreuses années ENVIRONNEMENT S.A travaille pour réduire ses consommations d'eau et d'énergie. Après un diagnostic énergétique, ENVIRONNEMENT S.A a planifié un certain nombre d'actions comme :

- Le remplacement de chaudières vieillissantes par du matériel plus efficace et notamment des aérothermes hybrides, chaudières à condensation
- La suppression de certains équipements énergivores.

Les réductions des consommations et des émissions de CO2 sont confirmées depuis 2010.



## 8. Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

### ↳ Réalisation du Bilan Carbone

En 2010 ENVIRONNEMENT S.A a réalisé son Bilan Carbone®, selon la méthodologie de l'ADEME. Le périmètre pris en considération est un périmètre élargi jusqu'à l'utilisation chez nos clients des matériels que nous vendons. Ce bilan nous a permis d'obtenir une vision globale de nos émissions de gaz à effet de serre et de confirmer les actions ou projets d'ores et déjà engagés.

### ↳ Animation du réseau Animateurs ISO14001 au sein d'ENVIRONNEMENT S.A

Depuis 2001, un réseau d'animateurs ISO14001 a été créé. Ces animateurs, formés, sont répartis dans l'entreprise et sont de véritables relais de l'engagement d'ENVIRONNEMENT S.A de manière opérationnelle. Réunis 4 fois par an, ils sont force de propositions et de suggestions concrètes pour une meilleure intégration de l'environnement au quotidien.

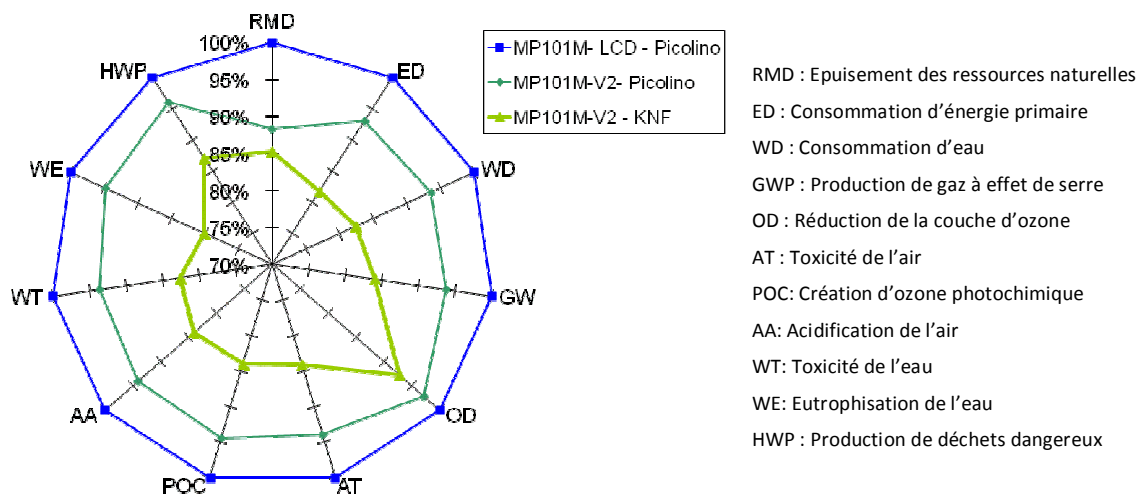


## 9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### ↳ Eco-conception des produits

Depuis de nombreuses années déjà Environnement SA s'est engagée dans une démarche d'éco-conception des ses produits.

Pour le développement d'un nouvel analyseur de particule le MP101M-V2, des critères d'éco-conception ont été inclus dans les cahiers des charges des analyseurs. Cela a abouti à une réduction d'environ 16% des impacts sur l'environnement, d'après une étude réalisée par une tierce partie.



## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

### 10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Lors des différentes visites que nous rendons à nos fournisseurs, le Directeur des Achats s'attache invariablement à rappeler les trois critères à respecter impérativement en matière de relations professionnelles entre ENVIRONNEMENT S.A et ses différents fournisseurs : la qualité qui doit primer, les délais qui sont à respecter et le prix sur lequel il faudra s'entendre. Ces trois critères délimitent d'autant mieux le périmètre dans lequel la société visitée doit travailler qu'il exclut toute corruption pour satisfaire aux exigences des relations commerciales. De la même façon, ces critères doivent aussi faire foi avec les sous-traitants de nos sous-traitants.